

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 22 JUIN 2023

RÉSOLUTION n° 2023-09

SUCCESSION DE M. ROGER BRIARD (REFUS DE LEGS)

Rapport de présentation

M. Roger BRIARD est décédé en 2021 sans héritiers réservataires et a rédigé des dispositions testamentaires aux termes desquelles il lègue l'ensemble de ses biens à l'Office national des forêts avec l'obligation pour l'ONF de fleurir sa tombe et le souhait que les terres léguées soient plantées à l'expiration du bail en cours.

La succession de M. BRIARD se porte à un actif net d'environ 195 k€, constitué pour partie de liquidités et d'environ 13 hectares de terres agricoles de diverses natures louées via un bail agricole à long terme ainsi qu'une maison en pierre, l'ensemble sis sur les communes de Sourdeval et de Saint-Clément Rancoudray dans la Manche.

L'ONF n'ayant pas vocation à devenir propriétaire de terrains, a fortiori non soumis au régime forestier, et, compte-tenu des charges engendrées par les contreparties imposées par le légateur, la direction générale de l'Office propose de ne pas accepter la succession de M. Roger BRIARD et d'adresser un courrier en réponse en ce sens au notaire qui a saisi l'Office le 16 janvier 2023.

Par sa résolution n° 2021-05 du 11 mars 2021 relative aux délégations consenties par le conseil d'administration en matière juridique et financière, ce dernier a délégué à la directrice générale de l'Office « *l'acceptation des dons et legs en nature ou en espèce consentis au profit de l'Office national des forêts sans condition de nature à imposer une charge à l'Etablissement* ». Dès lors que cette succession entraîne une charge pour l'Office, il convient de solliciter la décision du conseil d'administration.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 22 JUIN 2023

RÉSOLUTION n° 2023 – 09

SUCCESSION DE M. ROGER BRIARD (Refus de legs)

Vu le code forestier, notamment son article D 222-7, aliéna 12 ;

Sur proposition de la directrice générale et après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration

Autorise la directrice générale à refuser la succession de M. Roger BRIARD, décédé à Vire le 18 avril 2021.

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Yves CAULLET